

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Entretien des espaces verts du centre Inria de Saclay

Procédure	☒ Adaptée ☐ Formalisée
Périmètre du marché	☐ National ☐ Régional : Ile de France ☒ Centre de recherche
Nature de l'achat	☐ Scientifique ☒ Non scientifique
Allotissement	Lot 1 : Entretien des espaces verts extérieurs Lot 2 : Entretien et de fourniture de plantes d'intérieur
Code CPV	77310000-6 - Réalisation et entretien d'espaces verts
Code nomenclature Inria	B323 Services de création et d'entretien des espaces verts



Date limite de remise des offres

Vendredi 10 avril 2026 à 12h00

Centre Inria de Saclay

1 rue Honoré d'Estienne d'Orves Bâtiment Alan Turing

91120 Palaiseau - France

Tél. : +33 (0) 1 72 92 59 00

www.inria.fr

Table des matières

1. Identification du pouvoir adjudicateur	3
2. Objet et caractéristiques du marché	3
2.1 Objet	3
2.2 Lieu d'exécution	3
2.3 Durée du marché	3
2.4 Forme du marché	3
2.5 Montants annuels du marché	3
3. Conditions de la consultation	4
3.1 Type de procédure	4
3.2 Variantes	4
3.3 Visite obligatoire sur site	4
3.4 Délais de validité des offres	4
3.5 Groupement d'entreprises	4
4. Information des candidats	5
4.1 Contenu des documents de la consultation	5
4.2 Renseignements complémentaires	5
4.3 Modification des détails du DCE	6
5. Présentation des candidatures et des offres	6
5.1 Pièces de la candidature	6
5.2 Contenu des offres	7
6. Critères d'attribution des offres	7
7. Conditions de remise des offres	8
7.1 Constitution des plis électroniques	8
7.2 Dépôt d'une copie de sauvegarde	9
7.3 Assistance au dépôt électronique	9
8. Attribution et signature du marché	9
8.1 Pièces à remettre par le candidat retenu	9
8.2 Signature par le titulaire d'une offre remise électroniquement	9
8.3 Notification	10
9. Modalités de financement	10
10. Renseignements complémentaires - Zones à régime restrictif (ZRR)	10
11. Voies de recours	10
ATTESTATION DE VISITE	11

1. Identification du pouvoir adjudicateur

Nom du pouvoir adjudicateur : Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria) - Centre de Saclay

Adresse : Bâtiment Alan Turing - 1 rue Honoré d'Estienne d'Orves - 91120 PALAISEAU

2. Objet et caractéristiques du marché

2.1 Objet

Les prestations sont réparties en deux (e) lots, qui seront traités par marchés séparés comme suit :

Numéro du lot	Désignation du lot
1	Entretien des espaces verts extérieurs Ce lot est STRICTEMENT réservé à des entreprises adaptées, des établissements et services d'aide par le travail conformément à l'article L. 2113-12 du Code de la commande publique. L'administration se réserve le droit de rejeter toute offre d'établissement ne relevant pas des dispositions figurant dans le Code de l'action sociale et des familles.
2	Entretien et de fourniture de plantes d'intérieur

La description de la prestation et ses spécifications techniques sont indiquées dans le marché valant Cahier des Clauses Particulières (CCP) et acte d'engagement pour chaque lot.

2.2 Lieu d'exécution

Le lieu d'exécution des prestations objets de la consultation est Bâtiment Alan Turing - 1 rue Honoré d'Estienne d'Orves - 91120 PALAISEAU.

2.3 Durée du marché

Chaque marché est conclu pour une période de douze (12) mois à compter du 1^{er} juin 2026 si le marché est notifié avant cette date ou à compter de la notification si elle intervient à une date postérieure.

Il est reconductible trois (3) fois un (1) an de manière tacite, soit une durée maximale de 4 ans.

2.4 Forme du marché

Chaque lot prend la forme d'un accord-cadre mono attributaire « composite » correspondant pour partie à un marché ordinaire conclu à prix forfaitaire pour les prestations courantes et pour partie à bons de commande s'agissant de prestations exceptionnelles.

2.5 Montants annuels du marché

Pour les prestations et fournitures forfaitaires, le montant annuel TTC du marché résultera de l'offre financière du candidat retenu.

Pour la partie des prestations et fournitures hors forfait sur bons de commande, le montant annuel des prestations hors forfait ne peut excéder 50 % du montant annuel des prestations forfaitaires.

Le règlement des dépenses se fera par virement administratif. Le présent marché est financé sur des crédits budgétaires d'Inria.

3. Conditions de la consultation

3.1 Type de procédure

Le marché passé selon une procédure adaptée (articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique du Code de la commande publique).

En cas d'infirmité, il sera possible de recourir à une procédure négociée au sens de l'article R. 2124-3-6°) ou, le cas échéant, de l'article R. 2122-2 du Code de la Commande Publique.

Si nécessaire, Inria pourra également recourir aux dispositions de l'article R. 2122-7 du Code de la Commande Publique (prestations similaires).

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS) s'applique pour cet achat. Ce document est accessible à l'adresse suivante : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043310341>

3.2 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.3 Visite obligatoire sur site

Les candidats sont informés que la visite sur site est obligatoire dans le cadre de cette consultation, afin de prise de connaissance des lieux, de leurs abords et des contraintes liées au site.

Les candidats doivent envoyer une demande à stg-sif@inria.fr pour procéder à la visite :

- du 23/03/2026 de 14h30 à 15h30,
- du 27/03/2026 à 9h30 à 10h30,
- du 01/04/2026 à 14h30 à 15h30,
- du 03/04/2026 à 14h30 à 15h30,
- du 06/04/2026 à 14h30 à 15h30.

À l'issue de cette visite, ils reçoivent une attestation de visite. Les candidats joignent cette attestation dans leur réponse à la consultation.

En cas de groupement, la visite devra avoir été réalisée a minima par le mandataire.

Les questions éventuelles suscitées lors de la visite devront être posées par écrit via PLACE et une réponse écrite sera adressées à l'ensemble des candidats.

3.4 Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

3.5 Groupement d'entreprises

Conformément aux articles R. 2142-19 et R. 2142-20 du Code de la Commande Publique, les candidats peuvent se présenter soit en tant que candidat individuel, soit sous la forme d'un groupement conjoint ou d'un groupement solidaire.

Pour le lot réservé, seuls les ESAT ou EA auront la possibilité de faire acte de candidature et d'offre pour ledit marché à titre individuel ou en groupement.

La composition du groupement ainsi que son mandataire devront être présentés lors de la remise des offres. La recevabilité de la candidature sera analysée pour chaque entreprise, que le groupement soit solidaire ou conjoint. L'appréciation des capacités financières, professionnelles et techniques sera globale.

Chaque opérateur économique ne peut soumissionner qu'une seule fois, soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de mandataire, soit en qualité de cotraitant. Il ne peut donc pas cumuler

les qualités.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire financièrement et techniquement pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard d'Inria.

Un service de bourse à la cotraitance est proposé sur le portail « entreprises » du profil d'acheteur de l'État (Plateforme des achats de l'État : PLACE) utilisé par les ministères et les établissements publics d'État. Ce service entend faciliter les contacts des entreprises entre elles qui souhaitent répondre à des marchés publics de manière groupée sous la forme d'un groupement d'opérateurs économiques.

Une fiche explicative est disponible à l'adresse suivante :

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dae/doc/bourse_cotraitance_mode_emploi6.pdf

4. Information des candidats

4.1 Contenu des documents de la consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

1. Le présent Règlement de Consultation (RC) dont l'attestation de visite en annexe,
2. Le marché valant Cahier des Clauses Particulières (CCP) et acte d'engagement pour chaque lot,
3. La Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) pour les prestations forfaitaires pour chaque lot,
4. Le bordereau de prix unitaires pour le lot n°2 entretien et de fourniture des plantes d'intérieur,
5. Le Cadre du réponse technique (CRT) pour chaque lot,
6. Le Formulaire de candidature,
7. Le formulaire de déclaration de sous-traitance.

Le cas échéant, ces pièces sont accompagnées des annexes qui y sont mentionnées.

4.2 Renseignements complémentaires

Les candidats s'engagent à prendre entièrement connaissance des pièces de la consultation, des documents qui y sont cités et, le cas échéant, contacteront toutes les Administrations et Autorités concernées par le présent marché. Ils ne pourront arguer d'aucune imprécision pour réclamer une quelconque modification de leur offre (y compris financière).

Dans le cas où la rédaction des pièces leur apparaîtrait anormale ou ambiguë, il appartient aux candidats de le signaler par écrit à Inria au plus tard 8 jours calendaires francs avant la date limite de remise des offres sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Inria répondra aux questions qui lui seront éventuellement posées au plus tard 6 jours calendaires francs avant la date limite de remise des offres.

En cas de report de la date limite fixée pour la remise des offres, les délais précités s'apprécient en fonction de cette nouvelle date.

Tous les échanges ayant vocation à intervenir entre les candidats et Inria se feront par le biais du profil acheteur d'Inria <https://www.marches-publics.gouv.fr> , dont notamment :

- Les demandes de renseignements administratifs et techniques émanant des candidats,
- Les réponses formulées,
- Les modifications du DCE,
- Les demandes de compléments et de précisions,
- Les demandes de pièces complémentaires à l'attributaire,
- Les courriers aux candidats non retenus,
- La notification du marché.

Un courriel généré par le profil acheteur d'Inria sera envoyé à l'adresse électronique donnée par les candidats lors du téléchargement du DCE.

ATTENTION : Pour être informé des échanges avec l'acheteur, le candidat recevra un courriel de nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr . Il devra vérifier que les emails provenant de ce destinataire ne sont pas tombés dans ses spams, ou préalablement intégrer cette adresse à sa liste de contacts.

4.3 Modification des détails du DCE

4.3.1 Modifications par le candidat

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au dossier de consultation. Il est précisé qu'en cas de contradiction entre les différentes pièces du dossier de consultation, ces pièces prévalent dans l'ordre indiqué au cahier des clauses administratives valant acte d'engagement.

4.3.2 Modifications par Inria

Inria se réserve le droit d'apporter, au plus tard dans un délai de 6 jours calendaires francs avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Le cas échéant, la date limite fixée pour la remise des offres pourra être reportée.

Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié, à l'échéance prévue, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

5. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

5.1 Pièces de la candidature

Le dossier de candidature comprend obligatoirement les documents et renseignements suivants :

Les candidats doivent attester qu'ils ne font pas l'objet d'une interdiction de soumissionner prévue aux articles L. 2141-1 et suivants du Code de la Commande Publique et qu'ils disposent des capacités financières, techniques et professionnelles exigées pour répondre à la présente consultation.

Pour cela, ils doivent remettre un dossier de candidature comprenant les documents suivants :

- ☐ Formulaire de candidature rempli en intégralité ;
- ☐ Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;
- ☐ Pour le lot 1 réservé d'entretien des espaces verts extérieurs, tout document permettant d'attester de son statut, notamment :
 - pour les entreprises adaptées : la décision d'agrément délivrée par l'autorité administrative compétente ;
 - pour les ESAT : la décision d'autorisation de création de l'établissement ou tout document attestant de son inscription au fichier FINESS ;
 - pour les structures équivalentes : tout document officiel attestant que la structure emploie majoritairement des travailleurs handicapés conformément aux dispositions des articles L.2113-12 et L.2113-13 du Code de la commande publique ;
- ☐ En cas de soumission de plusieurs filiales d'un même groupe : les soumissionnaires liés qui présentent des offres séparées déclarent leurs liens ou fournissent un organigramme du groupe de sociétés auxquels ils appartiennent avec les informations qu'ils peuvent juger utiles en fonction du secteur d'activité considéré (niveau de participation financière, structure décisionnelle etc.).

Le Document Unique de Marché Européen (D.U.M.E) est accepté en remplacement du formulaire de candidature. Il est disponible sur le service eDUME fourni gratuitement par la Commission Européenne à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/tools/espd>

En cas de co-traitance ou de sous-traitance, la totalité des documents précités doit être transmise.

5.2 Contenu des offres

L'offre du candidat contient les documents suivants :

- Pour le lot 1 entretien des espaces verts extérieurs
 - **Le cahier des clauses particulières valant acte d'engagement** dûment rempli ;
 - **La décomposition du prix global forfaitaire** dûment remplie ;
 - Le **cadre de réponse technique** (CRT) dûment complété ;
 - **L'attestation de visite** ;
 - En cas de groupement momentané d'entreprises, la convention de groupement ;
 - [Les déclarations de sous-traitance](#) éventuelles.
- Pour le lot 2 Entretien et de fourniture de plantes d'intérieur
 - **Le cahier des clauses particulières valant acte d'engagement** dûment rempli ;
 - **La décomposition du prix global forfaitaire** dûment remplie ;
 - Le **cadre de réponse technique** (CRT) dûment complété ;
 - Le **bordereau de prix unitaires** – DQE dûment complété ;
 - **L'attestation de visite** ;
 - En cas de groupement momentané d'entreprises, la convention de groupement ;
 - [Les déclarations de sous-traitance](#) éventuelles.

Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les attestations fiscales, de vigilance et d'assurance ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

ATTENTION :

Le candidat est avisé que la remise d'une offre emporte acceptation des clauses du présent dossier de consultation (présent RC, CCP).

Toute clause portée dans les conditions générales de vente des candidats, dans leurs tarifs ou dans toute autre documentation contraire aux dispositions des pièces contractuelles du marché est réputée non écrite et ne pouvant s'appliquer au présent marché.

6. Critères d'attribution des offres

La notation des offres s'effectuera uniquement à partir des indications portées par les candidats **dans le cadre de réponse technique et la décomposition du prix global forfaitaire.**

Dans le cas où le candidat souhaite effectuer un renvoi à son dossier de présentation pour répondre aux sujets traités, il devra indiquer précisément la référence du document, la page, le chapitre ou l'article auquel il se reporte.

Tout document non correctement rempli pourra être une cause de rejet de l'offre.

Pour le lot 1 entretien des espaces verts extérieurs, l'offre économiquement la plus avantageuse sera sélectionnée en fonction des critères pondérés suivants :

1 - Valeur technique (30 points)

- Moyens humains (10 points)
- Moyens technique (10 points)

- Démarche environnementale (10 points)

2 – Prix forfaitaire issu de la décomposition du prix général et forfaitaire (DPGF) **(70 points).**

Pour le lot 2 entretien et de fourniture de plantes d'intérieur, l'offre économiquement la plus avantageuse pour le sera sélectionnée en fonction des critères pondérés suivants :

1 - Valeur technique (30 points)

- Moyens humains (10 points)
- Moyens technique (10 points)
- Démarche environnementale (10 points)

2 – Prix (70 points)

- Prix forfaitaire issu de la décomposition du prix général et forfaitaire (DPGF) (60 points)
- Prix unitaires issus du détail quantitatif estimatif (DQE) (10 points).

À l'issue de l'examen des offres, seront éliminées les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées conformément aux dispositions des articles R2152-1 et R2152-2 du code de la commande publique, le cas échéant après mise en œuvre de la faculté dont dispose Inria de régulariser les offres.

Par ailleurs, le candidat est informé qu'Inria pourra demander des précisions complémentaires par tout moyen aux candidats sur la teneur de leur offre finale sans que cela ne modifie les éléments essentiels de celle-ci.

7. Conditions de remise des offres

7.1 Constitution des plis électroniques

7.1.1 – Règles de nommage

Les candidats constituent leur pli (candidature et offre) en s'assurant de :

- **Créer un fichier distinct par type de document** (Mémoire technique...) ;
- **Nommer simplement les fichiers** (type de pièce et intitulé de la consultation) ;
- **S'assurer de la lisibilité des fichiers** (fichier non pixélisé, imprimable, format A4 ou A3...).

Dans la mesure du possible, les candidats privilégieront les fichiers au format PDF et remettront une copie des pièces financières au format Excel non verrouillé.

Les candidats ne sont pas autorisés à utiliser les « macros. Les fichiers avec une extension EXE et BAT ne sont pas acceptés.

7.1.2 – Modalités de dépôt électronique

Après avoir constitué leur offre dans les respects des modalités précédentes, les candidats déposent leur pli par voie électronique sur le profil d'acheteur d'Inria accessible via le site Internet <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

Les candidats s'assureront que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés ; tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt sera considéré comme hors délai.

En cas de dépôts de plusieurs plis, seul le dernier pli déposé sera ouvert.

Les candidats peuvent déposer une offre électronique sans signer les documents.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7.2 Dépôt d'une copie de sauvegarde

En complément de l'offre déposée de manière électronique, une copie de sauvegarde peut être envoyée sur support électronique (Clé USB de préférence), sur support papier ou par voie électronique.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée :

- soit sur support papier ou sur support physique électronique à l'adresse suivante : Centre Inria de Saclay
- Service administratif et financier - 1 rue Honoré d'Estienne d'Orves 91120 PALAISEAU.

Le pli devra impérativement revêtir les mentions suivantes :

Procédure Inria « Espaces verts » NE PAS OUVRIR - COPIE DE SAUVEGARDE - Nom de l'entreprise et son adresse
--

- soit par voie électronique, à condition qu'il respecte les exigences de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du Code de la commande publique).

7.3 Assistance au dépôt électronique

Les candidats peuvent se référer à l'aide technique en ligne disponible sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. Pour ce faire, ils y trouveront des informations concernant les prérequis techniques, les conditions générales d'utilisation ainsi que le manuel d'utilisation.

De plus, pour toute demande d'assistance technique, question ou problème rencontré, les candidats peuvent contacter les conseillers techniques du site :

- par téléphone au 01.76.64.74.07 ;
- ou par courriel à place.support@atexo.com

8. Attribution et signature du marché

8.1 Documents à remettre par le candidat retenu

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise les pièces citées aux articles R. 2143-6 et suivants du Code de la Commande Publique, dans le délai imparti fixé par Inria.

Les pièces et attestations mentionnées ci-dessus peuvent déposées par le titulaire sur la plateforme en ligne mise à disposition gratuitement par Inria, à l'adresse suivante : <http://www.e-attestations.com>.

Si le candidat retenu n'est pas en mesure de fournir les documents demandés, ou si des écarts étaient constatés entre l'offre remise initialement, après négociation ou mise au point avec l'acheteur, et l'offre signée, le marché sera attribué au candidat ayant remis l'offre classée en 2ème position (sous réserve qu'il fournisse à son tour les documents demandés).

Une fiche « création/modification fournisseur » pourra être à compléter par le candidat, s'il n'est pas déjà créé dans l'outil de gestion financière d'Inria.

8.2 Signature par le titulaire d'une offre remise électroniquement

La signature électronique est recommandée. Pour signer électroniquement, le candidat doit disposer d'un certificat « eIDAS » conforme à l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique ou d'un certificat RGS** conforme à l'arrêté du 15 juin 2012 si celui-ci a été acquis avant le 1^{er} octobre 2018.

Le candidat peut utiliser l'outil de signature intégré à la plateforme PLACE.

Seul l'acte d'engagement au format PDF/A doit être signé et non verrouillé, étant précisé qu'un fichier compressé (zip) signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Si l'attributaire ne dispose d'un certificat de signature électronique eIDAS ou RGS 2*, Inria se réserve la possibilité de matérialiser sur support papier l'acte d'engagement et de le faire signer à l'attributaire.

8.3 Notification

La notification du marché s'effectue par voie dématérialisée via la plateforme PLACE.

9. Modalités de financement

Les prestations du présent marché seront financées dans le cadre du budget d'Inria et feront l'objet d'un mandat administratif.

Le délai de paiement applicable au présent marché est de 30 jours à compter de la réception de la facture conforme établie par le prestataire.

10. Renseignements complémentaires - Zones à régime restrictif (ZRR)

Le bâtiment du centre Inria de Saclay comportent des zones à régime restrictif (ZRR), soumises à des conditions particulières d'accès liées aux exigences de sûreté. L'exécution des prestations dans ces zones est subordonnée à l'obtention d'autorisations individuelles délivrées par l'autorité compétente. Ces contraintes constituent des conditions d'exécution du marché et sont réputées connues et acceptées par les candidats.

Aucune autorisation d'accès en zone à régime restrictif n'est exigée au stade de la remise des candidatures ou des offres.

11. Voies de recours

Organe chargé des
procédures de recours :
Tribunal administratif de
Versailles

6 avenue de Saint-Cloud
78011 VERSAILLES

Tel: 01 39 20 54 00

Fax: 01 39 21 11 19

courriel: greffe.ta-
versailles@juradm.fr

URL: [http://versailles.tribunal
administratif.fr/](http://versailles.tribunal
administratif.fr/)

Informations concernant les recours :

Ordonnance n°2009-515 du 7 mai 2009

Décrets n°2009-1455 et n°2009-1456 du 27 novembre 2009

Ordonnance et décrets consultables sur le site
<http://www.legifrance.gouv.fr>

Fiche de synthèse disponible sur :

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/conseil_acheteurs/fiches-techniques/mise-en-oeuvre-procedure/recours-contentieux-2019.pdf?v=1569420611

ANNEXE DU RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION
(N°2025-2041)

Entretien des espaces verts

ATTESTATION DE VISITE

☐ Lot 1 – Entretien des espaces verts extérieurs

☐ Lot 2 – Entretien des plantes d'intérieur

Je soussigné,

Certifie que M.....,

Représentant la société.....

A participé à la visite des lieux organisée le, conformément aux dispositions du règlement de la consultation de la procédure citée en titre.

Fait à Palaiseau,